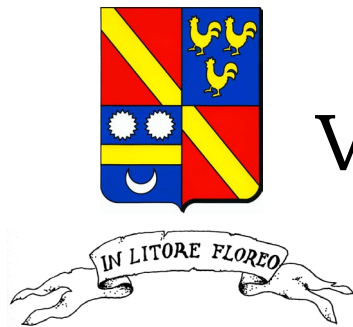




RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Ville de Mers-Les-Bains

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 11 AVRIL 2025

DELIBERATION N°	OBJET			
L'an deux mille vingt-cinq, le onze avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, suivant une convocation en date du 04 avril 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie à l'endroit habituel. Etaient présents : M. DELEPINE, Maire ; M. EVRARD ; R. DAUTRESIRE ; M.C ROBERT ; T.WILLEMS ; R. DOUILLET ; J-G ROLLERI ; C.QUENU ; S.DION ; P. MOPIN ; M. TROPHARDY ; S. CHARLET ; V. ROUSSELIN ; C. BERNARD ; O. PORTEBOIS ; Formant la majorité des membres en exercice, soit Etaient absents : J-B DEVOS ; B. DUJARDIN ; R. MBOYA LOUBASSOU ; soit Etaient absents excusés avec procuration : O. POUILLY (procuration à T. WILLEMS) ; S. MAUGER PRUVOTS (procuration à V. ROUSSELIN) ; S. L'HUILLIER (procuration à R. DAUTRESIRE) ; F. HINSCHBERGER (procuration à M. DELEPINE) ; soit Président de séance : Monsieur Michel DELEPINE, Maire. Secrétaire de séance : Monsieur Thierry WILLEMS, Adjoint au Maire.				
Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal. Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à la presse et aux fidèles auditeurs présents. Monsieur WILLEMS est élu secrétaire de séance.				
2025/029	COMPTE RENDU : Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 14 MARS 2025			
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés par 19 votes « POUR », 0 « ABSTENTION » et 0 « CONTRE », <u>APPROUVE</u> le procès-verbal du Conseil Municipal du 14 mars 2025.				
2025/030	FINANCES : Vote des Taux d'imposition 2025			
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés par 19 votes « POUR », 0 « ABSTENTION » et 0 « CONTRE », <u>DECIDE</u> de retenir les taux suivants :				
LIBELLES	BASE NOTIFIEES	TAUX DE REFERENCE 2024	TAUX 2025	PRODUITS
	6 231 000.00 €	50.00 %	50.00 %	3 115 500.00 €

TAXE FONCIERE BÂTI				
TAXE FONCIERE NON BÂTI	35 500.00 €	60.15 %	60.15 %	21 353.00 €
TAXE D'HABITATION	3 535 000.00 €	20.03 %	20.03 %	708 061.00 €

Monsieur le Maire confirme la perception de 200 000 euros au titre de la majoration de la taxe d'habitation.

Monsieur le Maire rappelle l'interrogation entre les services municipaux et les services fiscaux et qu'après vérification, la perception est bien confirmée. En fonction de ça, fidèle à la ligne que l'équipe municipale a tracé depuis 2020, il est proposé de ne pas toucher au taux, donc aucune majoration des impôts.

2024/031	FUINANCES : Budget primitif de la commune 2025
----------	--

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés par 19 votes « POUR », 0 « ABSTENTION » et 0 « CONTRE », ADOPTE le budget primitif 2025 de la commune qui s'équilibre en section de fonctionnement à 8 173 737.05 € et à 2 644 681.66 € en section d'investissement.

Monsieur le Maire rappelle que ce budget 2025, comme chacun le sait, sera le dernier budget pour lequel le Conseil devra se prononcer, en tout cas sous la présente mandature. Comme vous avez pu le constater, il clôt un mandat riche. en réalisation.

Monsieur le Maire indique que le Conseil peut se féliciter d'avoir porté de grands projets et nombre d'améliorations du cadre de vie de ses concitoyens à leur terme. Monsieur le Maire précise : « que la section d'investissement pourra sembler quelque peu légère, mais elle ne fait que retrouver une fois et demie le niveau normal d'une commune semblable à la nôtre, puisque nous en sommes à 562 euros par habitant de dépenses d'équipement contre 376 euros pour d'autres communes de la même strate.

Ainsi cette section d'investissement permet de clôturer les projets pour lesquels nous avons été élus par les mersois en 2020. Je dirais, même si nous ne nous sommes pas hasardés, bien évidemment, mais à l'heure où l'on se parle, avec les derniers aléas que nous avons pu vivre, ou plutôt subir, qui aurait pu croire que nous y parviendrions ?

D'autant que cette année, comme chacun le sait, est marquée par le mauvais sort. Quelque chose s'est abattu de manière impromptue sur nous, puisque nous avons perdu quand même, je le rappelle, 300 000 euros de recettes fiscales. Malgré cela, les budgets, enfin le budget principal et les autres budgets annexes qui vont suivre, qui vous seront présentés, présentent une section de fonctionnement dont les dépenses réelles, vous l'avez vu, vont être maîtrisées au maximum, voire même, dans certains domaines, connaître une légère diminution. Comme vous le savez, ce sont les chapitres 01 et 012 qui sont toujours, dans la ligne de mire, puisque c'est essentiellement là-dessus, que nous pouvons, mais pas toujours, en tout cas, agir.

Au chapitre 011, les dépenses de fonctionnement donc, qui regroupent les dépenses à caractère général, est prévu 1 516 000, 741 €, soit, 10 % de moins que le montant des dépenses votées en 2024 qui était de 1 654 840 euros.

Cette diminution, comme nous l'avons vu, est préparée ensemble. se concentre essentiellement sur des efforts de consommables, et notamment les contrats de prestation de services.

En notant toutefois que nous y retrouvons pour cette année les 30 000 euros de prestations envers la SNSM qui va de nouveau surveiller la plage cet été. Nous avons diminué les charges locatives puisque nous sommes, copropriétaires de certains équipements sur lesquels de grands travaux ont été menés et nous avons eu une part relativement importante comme il se doit, eu égard au nombre de millièmes.

Nous avons fait un très gros effort de diminution de prestations notamment avec une entreprise privée sur les entretiens de terrains. A cet égard, je dois préciser que je dois en premier lieu remercier nos services communaux qui ont fait de grands efforts pour revoir l'organisation de ce service et justement pour avoir moins recours à des prestations extérieures.

Nous avons réorganisé tout cela, tous ensemble et d'un commun accord. Je remercie tout le monde d'avoir été à l'écoute. Cette opération relevé du challenge, puisqu'il a fallu intégrer le pavillon des bains, qu'il faut bien faire vivre.

Nous y sommes parvenus, et les grandes manifestations phares du pavillon des bains y sont intégrées. Nous avons bien d'autres sollicitations pour cette fort belle salle afin de l'animer.

Les primes d'assurance vont subir très probablement une augmentation, puisque malheureusement nous avons subi plusieurs sinistres.

Au chapitre 12, soit les charges de personnel communal, je tiens à rappeler que depuis de nombreuses années maintenant, le personnel titulaire est maintenu au même nombre. Je dirais même qu'ils étaient plutôt en baisse puisque les différents départs à la retraite n'ont jamais été remplacés. Nous n'avons remplacé que les postes stratégiques et que nous fonctionnons, même si ce n'est pas la solution la plus satisfaisante pour les personnes employées, il ne faut jamais l'oublier.

Nous faisons tourner la maison avec beaucoup de contrats. Ce chapitre 12, qui regroupe les dépenses de personnel, est prévu avec une très légère, augmentation, égard à l'indice GVT. C'est +3,5% par rapport à ce que nous avons réalisé en 2024.

Nous avons découvert très récemment lors de la préparation de ce budget et qui est obligatoire, c'est la prévision d'une enveloppe supplémentaire pour contribuer à la retraite des agents titulaires auprès de la CNRACL. Celle-ci est budgétisée.

2025/032	FINANCES : Subventions aux associations
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés par 17 votes « POUR », 0 « ABSTENTION » et 0 « CONTRE », <u>ATTRIBUE</u> les subventions suivant le récapitulatif joint à la délibération. <u>PRECISE</u> que les versements de subventions aux associations occupants une infrastructure seront liés à la signature des conventions de mise à disposition.	
2024/033	FINANCES : Budget primitif Camping 2025
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés par 19 votes « POUR », 0 « ABSTENTION » et 0 « CONTRE », <u>ADOpte</u> le budget primitif 2025 Camping qui s'équilibre comme suit :	

		DEPENSES	RECETTES
	FONCTIONNEMENT	95 060.36 €	95 060.36 €
	INVESTISSEMENT	49 653.47 €	49 653.47 €

2024/034	FINANCES : Budget primitif Lotissement La Facette 2025
----------	--

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés par 19 votes « POUR », 0 « ABSTENTION » et 0 « CONTRE », ADOpte le budget primitif 2025 du Lotissement La Facette qui s'équilibre comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	835 778.13 €	835 778.13 €
INVESTISSEMENT	613 192.37 €	613 192.37 €

2024/035	FINANCES : Budget primitif Organisation des déplacements 2025
----------	---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés par 19 votes « POUR », 0 « ABSTENTION » et 0 « CONTRE », ADOpte le budget primitif 2025 Organisation des déplacements qui s'équilibre comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	651 796.00 €	651 796.00 €
INVESTISSEMENT	418 304.63	418 304.63 €

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'équipe de renfort ASVP ne concernera qu'un seul contrat cet été.

2024/036	FINANCES : Budget primitif Mini-golf 2025
----------	---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés par 19 votes « POUR », 0 « ABSTENTION » et 0 « CONTRE », ADOpte le budget primitif 2025 Mini-golf qui s'équilibre comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	20 000.00 €	20 000.00 €
INVESTISSEMENT	90 539.42 €	90 539.42 €

2024/037	FINANCES : Budget primitif Commerces 2025	
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés par 19 votes « POUR », 0 « ABSTENTION » et 0 « CONTRE », <u>ADOpte</u> le budget primitif 2025 Commerces qui s'équilibre comme suit :		
	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	382 302.00 €	382 302.00 €
INVESTISSEMENT	2 213 892.22 €	2 213 892.22 €
.		
2024/038	FINANCES : Convention à conclure avec la SNSM pour la mise à disposition de personnel de surveillance de baignades	
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés par 19 votes « POUR », 0 « ABSTENTION » et 0 « CONTRE », <u>SOLLICITE</u> la mise à disposition de personnel qualifié pour la surveillance des baignades et <u>AUTORISE</u> Monsieur le Maire à signer la convention à conclure avec la SNSM.		
Monsieur le Maire souligne : « Je tiens encore à remercier les pompiers et à les saluer pour nous avoir vraiment sorti de l'ornière l'an dernier. Ils nous avaient fait savoir que cette mission était inattendue pour eux, mais ils préféreraient peut-être retrouver la configuration antérieure. Nous n'avons pas non plus, loin s'en faut, à nous plaindre de la SNSM.		
Nous repartons pour trois ans avec la SNSM.		
2024/064	INFORMATIONS : Informations au Conseil Municipal	
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés par 19 votes « POUR », 0 « ABSTENTION » et 0 « CONTRE », <u>PREND ACTE</u> des informations communiquées.		
Au titre des informations générales, Monsieur le Maire informa avoir rencontré les équipes de l'ARS et souligne qu'à l'issue de la campagne de prélèvement des eaux, la qualité des eaux de baignade est EXCELLENTE.		
Monsieur le Maire rappelle également l'évènement qui se tiendra dans les prochains jours, à savoir l'hommage rendu dans le cadre du 80 ^{ème} anniversaire de la libération des camps de concentration.		
Monsieur le Maire rappelle également la prochaine fête foraine et le travail réalisé autour de cet événement pour redynamiser cette fête.		
Monsieur le Maire clôt la réunion du Conseil Municipal.		